

Réactions

0

Partager

2



0

Noter cet article



Newsletter

Abonnez-vous à la newsletter

GESTES SANTÉ CHARTRE ÉDITORIALE CONDITIONS D'UTILISATION

Envoyer à un ami

Votre Nom :

Votre Email :

Email de votre ami:

Nom de votre ami:

Laisser votre message:

Combien font 1 + 5 ? :

Fermer
Envoyer

A sa demande Sida Info Service : les responsables approuvent le redressement judiciaire par Julien Prioux

Fermer X

NEWSLETTER

Recevez toutes les semaines les meilleures infos santé

E-mail

JE M'INSCRIS

je suis déjà inscrit

+A -A

Publié le 13.03.2016

Mots-clés :

Le TGI de Paris vient de décider le placement en redressement judiciaire de Sida info service. Les dirigeants de l'association se sont félicités de cette décision.



derek@hatfielddesign.com

Créée en 1990, Sida Info Service joue actuellement sa survie suite de l'audience du 25 février dernier, le Tribunal de grande instance de Paris a décidé le 10 mars le placement en redressement

Fermer X

NEWSLETTER  **pourquoi docteur**
Comprendre plus vite

Recevez toutes les semaines les meilleures infos santé

E-mail

JE M'INSCRIS

[je suis déjà inscrit](#)

judiciaire de l'association qui lutte depuis plus de 25 ans contre le VIH/sida, les hépatites, pour la santé sexuelle et contre les exclusions. Ce redressement judiciaire se fera sous la responsabilité de Maxime Langet, Administrateur judiciaire. Le Tribunal a également désigné Gilles Pellegrini en qualité de mandataire judiciaire.

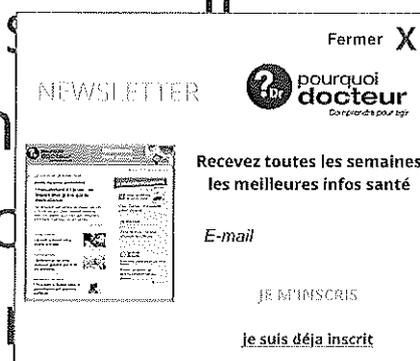
Il appartient maintenant à ces deux acteurs et aux dirigeants de l'association de bâtir un projet de plan de continuation de l'activité sous le contrôle du tribunal et des organes de la procédure (mandataire judiciaire, juge commissaire) et en concertation avec les instances représentatives du personnel et les autorités de



tutelle.

Les dirigeants de l'association satisfaits

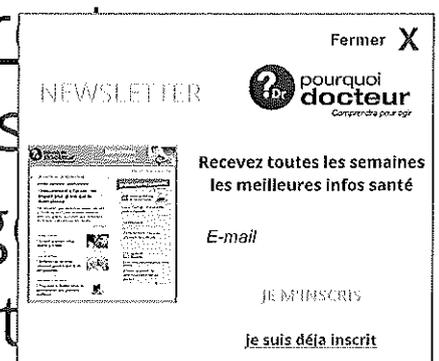
Dans un communiqué publié le même jour, les dirigeants de l'association se sont félicités de cette décision : « Nous allons maintenant pouvoir, avec le soutien de l'administrateur judiciaire, étudier les mesures qui nous permettront d'assurer la pérennité de notre mission de prévention, d'aide à distance et de lutte contre les exclusions et pour la santé ». Telle est notre priorité, comme pour tous les salariés de l'association dont nous saluons l'engagement militant. Nous comptons notamment sur le soutien des pouvoirs publics



pour redresser l'association et lui permettre de poursuivre sa mission, au service des usagers », ajoutent-ils.

Baisse drastique des subventions de l'INPES

Pour expliquer comment elle en est arrivée là, l'association écrit que suite à « une baisse drastique et constante des subventions de l'INPES (1), Sida Info Service a maintenu jusqu'ici ses activités grâce à des mesures de réduction de ses coûts ». Une version démentie par François Bourdillon, Directeur général de l'Inpes : « Depuis l'Inpes et le ministère chargé Santé soutiennent l'association Sida Info Service, en particulier financièrement, via des subventions.



Lors de son Conseil d'administration du 9 décembre 2015, l'Inpes a voté le renouvellement à l'identique de la subvention pour 2016, d'un montant de 5 millions d'euros. 30 % de cette subvention ont été versés à l'association, cette semaine », écrit-il dans un communiqué.

Quoi qu'il en soit, le SIS a été contraint de déposer le 23 février dernier, via ses avocats Mes Catherine Boulanger et Maxence Audegond, une déclaration de cessation de paiement. Enfin, une mission de contrôle IGAS (1), demandée par les dirigeants de l'association depuis décembre, a commencé le 2 mars et de rendre ses conclusions fin mars. Ses observations viendront nourrir les réflexions des dirigeants et de

Fermer X

NEWSLETTER


pourquoidocteur
Comprendre pour agir



Recevez toutes les semaines les meilleures infos santé

E-mail

JE M'INSCRIS

[je suis déjà inscrit](#)

l'administrateur judiciaire, en vue de l'élaboration du plan de continuation d'activité », conclut le SIS.

(1) L'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé

(2) L'Inspection Générale des Affaires Sociales

LIENS SUR LE MÊME THÈME

- Sida : le "patient zéro" disculpé par des chercheurs américains
- Sida : découverte d'anticorps capables de repérer les réservoirs
- Paris : vaincre le Sida à l'horizon 2030

Vous aimez cet article ? Abonnez-vous à la newsletter !

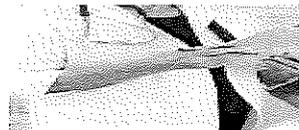
Adresse mail

Abonnez-vous

NOUS VOUS RECOMMANDONS



Grippe : les députés votent la vaccination en pharmacie



Cytomégalovirus : un candidat-vaccin



Tabagisme : prendre de la vitamine E augmente le risque de pneumonie



Patiente voilée : un médecin condamné pour discrimination

Fermer X

NEWSLETTER



pourquoi docteur
conseils pour agir

Recevez toutes les semaines
les meilleures infos santé

E-mail

JE M'INSCRIS

je suis déjà inscrit

Bataille de rapports sur la gestion financière de sida info service

Damien Coulomb | 08.03.2016

À deux jours de la décision du tribunal de grande instance de Paris concernant [la mise en redressement judiciaire](#) de Sida info service (SIS), Patrice Gaudineau et Gérard Desborde, respectivement directeur général et président de l'association en charge du fonctionnement de huit dispositifs d'aide à distance (sida info service, hépatite info service, VIH info soignants, sida info droits...), ont communiqué la version intermédiaire du rapport du commissaire aux comptes Norbert Alain Paumier.

Les conclusions de ce dernier, concernant la gestion financière de SIS, diffèrent radicalement de celles du rapport très à charge rendu en novembre dernier par le cabinet 3EC missionné par le comité d'entreprise.

En effet, les retards comptables allégués dans le rapport 3EC ont été, selon Norbert Alain Paumier, résorbés en intégralité fin 2015. « Aucune défiance sérieuse n'a pu être par ailleurs constatée », par le commissaire aux comptes. Norbert Alain Paumier et Patrice Gaudineau s'étonnent par ailleurs que les membres du cabinet 3EC n'aient pas contacté le cabinet d'Audit CPA chargé de la comptabilité de l'association. « Le rapport 3EC est très largement infondé, contradictoire et critiquable sur sa méthodologie... » constate Norbert Alain Paumier.

Une réponse point par point

Concernant l'absence de manuel de procédure comptable également pointé par 3EC, les dirigeants du SIS répondent que « nous en avons même deux : le nôtre et celui du cabinet d'expert-comptable ». Le rapport de novembre dénonçait également des mouvements de trésoreries entre structures et missions, une pratique jugée « courante » par Norbert Alain Paumier.

« C'est notamment le cas de nos missions que nous menons avec le consortium international des dispositifs de relation d'aide à distance (CIRAD), poursuit Patrice Gaudineau, nous ne versons les fonds qu'au fur et à mesure de l'avancée des missions ». Le rapport Paumier ne partage non plus le constat réalisé sur les éventuels manquements dans la gestion des assurances des salariés.

Ce rapport va rejoindre celui du 3EC sur le bureau des inspecteurs de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) qui doivent réévaluer les missions du SIS au regard du financement octroyé par l'INPES. « Cela fait 10 ans qu'une telle inspection n'a pas eu lieu, note Gérard Desborde, il est temps que l'on mette les choses au clair et que l'état redéfinisse notre mission compte tenu de la diminution progressive de notre subvention. »

Une subvention en baisse de 30 % en 9 ans

Le SIS pouvait en effet compter sur une subvention de 7,5 millions d'euros en 2006 qui a progressivement diminué pour atteindre 5 millions en 2015 et 2016. « Pour 2017, on nous annonce un budget rabaissé à 4 millions, affirme Me Catherine Boulanger, avocate de l'association, le chiffre de 2,5 millions d'euros circule même dans certaines discussions », affirme-t-elle. Pour Gérard Desborde, « l'État doit prendre ses responsabilités : souhaite-t-il que nous poursuivions notre mission de service public, où devons-nous faire nos valises ? »

Depuis l'audience du 25 février dernier, l'association a reçu, le 2 mars, un acompte de 1,5 million sur les 3 millions qui devaient initialement être versés par l'INPES à la fin du mois de mars. Le reste de la subvention doit être versé en juin 2016. Alors que le contexte reste très tendu entre la direction et le comité d'entreprise, cet acompte a permis de payer les salaires en retard des 82 salariés dont 35 écoutants professionnels.

Source : [Lequotidiendumedecin.fr](http://lequotidiendumedecin.fr)

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services ou des offres adaptés à vos centres d'intérêts | [Poursuivre](#) - [En savoir plus](#)

- Masquer